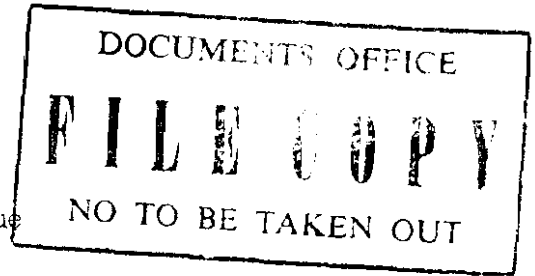


BRW. 1/3
5 septembre 1961

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Cycle d'études sur les problèmes de reclassification
et d'administration budgétaires en Afrique

Organisé conjointement par la Commission économique
pour l'Afrique, la Direction des opérations d'assis-
tance technique, la Division de l'administration publique
et le Service des études fiscales et financières du
Département des affaires économiques et sociales de
l'Organisation des Nations Unies



4-15 septembre 1961
Addis-Abéba, Ethiopie

RECLASSIFICATION ECONOMIQUE ET FONCTIONNELLE
DES DEFENSES DU GOUVERNEMENT CENTRAL DE LA
REPUBLIQUE DU LIBERIA POUR L'ANNEE 1960

Document présenté par les participants de la
République du Libéria

64-2221

RECLASSIFICATION ECONOMIQUE ET FONCTIONNELLE
DES DEPENSES DU GOUVERNEMENT CENTRAL DE LA
REPUBLIQUE DU LIBERIA POUR L'ANNEE 1960

Portée de la reclassification

La présente reclassification des dépenses du Gouvernement libérien pour l'année civile 1960 est essentiellement descriptive, la principale raison en étant qu'aucune classification de ce genre n'est utilisée à l'heure actuelle pour l'élaboration de la politique générale ni pour l'administration du budget. La classification qui est proposée dans la publication des Nations Unies intitulée "Manuel de classification économique et fonctionnelle des opérations de l'Etat" (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, New York 1958) a été pour ainsi dire calquée dans ce travail particulier. Il ne servirait à rien pour le moment de la modifier, et il en sera ainsi tant que les méthodes employées pour l'application de la politique économique et pour l'administration du budget n'auront pas été revues et mises au point.

L'une des raisons qui justifient le recours à une classification type est qu'une telle classification favorise la comparabilité internationale des dépenses publiques. Il ne faut cependant pas oublier qu'en ce qui concerne les dépenses des gouvernements, toute caractéristique de structure (par exemple, la fraction des dépenses qui est consacrée à l'enseignement) est un fait qui résulte de l'histoire de ce gouvernement et de la politique présente du pays, de sorte qu'on ne peut se fonder sur ce fait pour critiquer les réalisations d'un pays en les comparant à celles d'un autre. Une classification par grandes catégories contribue utilement, néanmoins, à donner un tableau approximatif de la répartition des dépenses de l'Etat entre les diverses activités et les divers services qu'une administration centrale doit normalement assurer. En outre, une ventilation des dépenses courantes et des dépenses en capital aide certainement à élaborer des comptes nationaux dans une économie où le système de comptabilité nationale n'est pas encore complètement bâti. D'autres problèmes particuliers seront envisagés un peu plus loin.

Les problèmes de classement et leurs solutions

La classification économique. Malheureusement, la classification économique des dépenses du gouvernement du Libéria ne découle pas automatiquement de l'ensemble du système de comptes relatifs aux opérations du gouvernement. En particulier, il n'existe pas de comptes concernant les dépenses en capital, de sorte que pour répartir les dépenses

en dépenses courantes et dépenses en capital, on s'est fondé essentiellement sur les renseignements disponibles au sujet de l'objet particulier des diverses dépenses et sur les titres officiels des comptes de dépenses. Les comptes qui figurent dans la classification économique et fonctionnelle préconisée par le Manuel, tableau 26, page 133, n'ont pas été tous utilisés parce que certaines activités de l'Etat dont il y est question n'existent pas au Libéria.

Il n'y a au Libéria pratiquement aucune organisation industrielle et commerciale publique qui soit autonome, à l'exception du Service de l'approvisionnement en énergie, qui ne présente pas de comptes distincts. Les catégories utilisées dans la présente classification sont donc les suivantes : dépenses courantes en biens et services, intérêt de la dette générale, subventions, transferts au compte revenu des ménages, transferts aux autorités locales et transferts à l'étranger, toutes ces catégories représentant des dépenses courantes; formation brute de capital fixe par l'administration, transferts de capital aux autorités locales, à d'autres secteurs intérieurs et à l'étranger. Il n'y a pas eu de prêts ni d'avances à aucun secteur intérieur ou extérieur. En ce qui concerne les activités et les dépenses particulières de l'Etat, il faut noter que les dons au profit d'établissements d'enseignement privés et semi-privés, comme les écoles des missions, ont été considérés comme des subventions, les bourses locales comme des transferts au compte revenu des ménages, les bourses pour l'étranger comme des transferts courants à l'extérieur; et les dépenses pour l'aménagement et l'équipement des ambassades et des consulats comme des dépenses courantes à l'extérieur, et non comme des dépenses en capital. Notre classification est surtout arbitraire dans le cas des dépenses en capital au titre des services sociaux et communautaires. Les dépenses en capital concernant les routes, les voies publiques, l'adduction d'eau, une certaine partie de l'approvisionnement en énergie électrique, les égouts et les bâtiments municipaux ont été classés comme transferts de capital aux autorités locales, tandis que les dépenses en capital pour la construction d'écoles ont été classés comme dépenses en capital de l'administration centrale. L'une des raisons en est qu'il est possible de répartir le premier groupe de dépenses entre des régions géographiques déterminées, mais que les comptes de l'Etat ne donnent pas cette répartition pour le deuxième groupe de dépenses.

Une autre raison est que les écoles sont administrées sur le plan national tandis qu'il y a des autorités virtuellement ou effectivement autonomes pour l'administration des services chargés de l'approvisionnement en énergie, des voies publiques, de l'adduction d'eau et des égouts. On peut considérer cependant que ces raisons ne sont pas entièrement valables; en fait, notre répartition est absolument arbitraire. Il faut noter pourtant : 1) que les quatre cinquièmes des dépenses relatives aux routes et aux voies publiques concernent expressément les rues de la ville de Monrovia; 2) qu'au moins 50 pour cent des dépenses concernant les services sanitaires et l'adduction d'eau ont trait également à la ville de Monrovia; 3) que le transfert de capital aux autorités locales, au titre de l'approvisionnement en énergie, concernait une centrale électrique du comté de Maryland; 4) que le transfert général aux autorités locales, pour le financement de leurs dépenses en capital, est expressément imputable à des dépenses concernant l'Hôtel de ville de Monrovia. La ville de Monrovia et le comté de Maryland ont des organisations administratives autonomes qui ont en principe le droit de prélever des impôts, encore que pour le moment elles ne fassent pas usage de ce droit.

Pour les besoins de la classification, le terme "dépenses en capital" a été pris dans son sens le plus large possible : toutes les dépenses relatives aux bâtiments, aux installations et à l'équipement, toutes les dépenses concernant le matériel de transport et la plupart des dépenses au titre de l'ameublement et des installations internes ont été considérées comme des dépenses en capital. Toutes les dépenses relatives au réseau routier ont été classées comme dépenses en capital, à l'exception de certaines dépenses de l'administration centrale effectuées par le Département des travaux publics et des services d'utilité publique. Nous sommes partis du principe que : 1) dans le cas des routes et des voies publiques, les dépenses relatives à l'élaboration des plans et à la surveillance des travaux font partie du coût de la construction; 2) l'entretien des grandes routes, routes et voies publiques entraîne des dépenses résultant d'une consommation de capital. C'est pourquoi seuls les frais généraux d'administration n'ont pas été classés comme dépenses en capital dans le cas des grandes routes, des routes et autres voies publiques. Pour ventiler les dépenses effectives du Ministère des travaux publics et des services d'utilité publique - dépenses imputées à la fois sur le budget ordinaire du gouvernement du Libéria et sur celui de la Commission mixte - nous nous

sommes fondés sur les subdivisions fonctionnelles de ce Ministère afin de répartir du mieux possible l'ensemble de ses opérations. Fort heureusement, les subdivisions de ce Ministère ont permis d'en classer assez facilement les activités en deux catégories : d'une part l'administration générale, et de l'autre les services administratifs, services de surveillance, services d'élaboration des plans et services d'entretien concernant le réseau routier. Pour ce qui est de la construction des routes et, en fait, pour tous les travaux de construction, le coût total de l'ensemble des travaux a été porté dans les comptes relatifs à l'exercice au cours duquel le règlement était effectué; nous avons jugé qu'il fallait procéder ainsi plutôt que de répartir ce coût sur l'ensemble de la période de construction ou de la durée probable des ouvrages construits.

Classification fonctionnelle - Il y a certain nombre d'éléments arbitraires dans la classification fonctionnelle, parce que les divers services ministériels du gouvernement du Libéria ont de nombreuses activités qui se chevauchent, et parce qu'à cette administration centrale sont rattachées de nombreuses organisations à fins multiples et de nombreux organismes spéciaux. Tout ceci nous a obligés à subdiviser bien des services ministériels en plusieurs catégories fonctionnelles déterminées en fonction des renseignements disponibles. Il convient de noter que les dépenses en capital relatives à certaines activités particulières ont été réparties dans toute la mesure du possible entre ces activités. C'est ainsi que les frais de construction du nouveau bâtiment du Trésor (ou plutôt les 500.000 dollars versés en 1960 pour la construction de ce bâtiment) ont été mis sur le compte de l'administration des finances et que les dépenses d'aménagement du Capitole ont été classées comme dépenses du Parlement, qui se réunit dans ce bâtiment. En revanche, on a classé ensemble toutes les opérations de l'Etat se rapportant à l'approvisionnement général - location de bâtiments à usage d'habitation, activités de l'Office central d'achat, etc. Sinon, il aurait fallu répartir ces dépenses entre tous les services ministériels bénéficiant de ces activités, et cette subdivision arbitraire aurait demandé beaucoup de temps et n'aurait fourni que relativement peu de renseignements.

Enfin, certaines catégories de dépenses effectuées sans aucune fin particulière ont été classées dans la rubrique "autres services d'administration générale" : par exemple les yachts présidentiels, le Service libérien de l'information, etc.

Sur un plan plus détaillé, on peut noter que de nombreux services administratifs ont été laissés intacts, mais qu'il s'agissait généralement de divisions d'un même ministère plutôt que des ministères eux-mêmes. On peut citer par exemple la Division du budget, celle de la vérification des comptes, celle des contributions et celle des douanes, qui sont toutes rattachées au Trésor - à l'exception de la Division du budget - et qui entrent toutes dans la catégorie générale "administration financière et fiscale". En revanche, des organismes comme le Conseil national de la production ont été subdivisés selon leurs projets particuliers. Il en a été de même pour le Ministère de l'agriculture et du commerce, pour celui des travaux publics et des services d'utilité publique, et pour le Service national de la santé publique. Les détails de cette subdivision ressortent des données brutes et ne révèlent rien de particulier, du fait que pour aucun ministère (qu'il s'agisse du Trésor, du Ministère des travaux publics et services d'utilité publique, du Ministère de l'agriculture et du commerce ou du Service national de la santé publique) il n'a fallu classer les dépenses dans une catégorie générale autre que celle où l'on s'attendrait à les trouver, la seule exception étant celle du Ministère de l'intérieur à cause de sa structure et de ses fonctions multiples. Une autre section des comptes de l'Etat pour laquelle il a fallu procéder à une subdivision assez poussée est la section XXI du budget - projets de construction. Cette section groupe un tiers à peu près de l'ensemble des dépenses au titre de la formation brute de capital fixe qui sont attribuables à l'administration, mais elle ne dépend pas (apparemment) d'un seul service central. De même, la catégorie fonctionnelle "transferts généraux aux autorités locales" est traitée d'une façon assez arbitraire, mais elle comprend essentiellement des dépenses en capital concernant l'Hôtel de ville de Monrovia, des dépenses courantes pour le compte des municipalités et des comtés (dépenses qui sont financées par des impôts nationaux aussi bien que des taxes locales), et le coût de certains services du Ministère de l'intérieur, qui exerce des pouvoirs administratifs et judiciaires en ce qui concerne les affaires intérieures et tribales.

Emploi des rubriques de la classification des dépenses selon leur objet - Nous avons d'une manière générale considéré comme suffisamment explicites les titres des rubriques figurant dans le rapport de la Division chargée de la vérification des comptes.

C'est ainsi que parmi les diverses rubriques du budget de base du Gouvernement libérien, les rubriques 51 (Matériel de bureau), 55 (Equipement automobile), 57 (Mobilier et installations internes), et 59 (Equipement) sont celles qui ont fourni la majeure partie des chiffres concernant les dépenses en capital. La rubrique 44 (Subventions et contributions) a été utilisée elle aussi sous ce nom. Ce sont là les principales sources de dépenses en capital, subventions et contributions, hormis certains postes tels que :

- 1) Les dépenses d'entretien effectuées par le Ministère des travaux publics et des services d'utilité publique;
- 2) La rubrique 19 - Entretien - lorsqu'il s'agissait de toute évidence d'une dépense pour l'entretien du capital et/ou lorsque la dépense considérée représentait un pourcentage important du total des dépenses effectuées par l'organisme d'Etat en question;
- 3) La rubrique 52 - Matériel et équipement électrique - lorsque la dépense était facilement identifiable et/ou importante;
- 4) La rubrique 53 - Equipement pour la production d'énergie - lorsque la dépense était facilement identifiable.

(Il convient de noter que les titres des rubriques semblent se chevaucher souvent dans le système de comptes et la nomenclature du budget de base. La nomenclature de la Commission mixte suit celle du gouvernement des Etats-Unis et prête un peu moins à confusion).

Le traitement réservé à ces catégories de dépenses a été assez aléatoire; nous nous sommes fondés en grande partie sur leur importance relative par rapport au total des dépenses de l'organisme d'Etat considéré. Il est peu probable que la marge d'erreur ainsi occasionnée dépasse 1 % du total des dépenses en capital, ou même qu'une "erreur mesurable" puisse être discernée. La raison en est que le fait même de classer les dépenses sous une rubrique correspondant à leur objet entraîne des calculs extrêmement approximatifs. La structure d'ensemble des dépenses de l'Etat ne s'en trouve guère affectée.

Omissions - La principale lacune peut-être du Rapport sur la vérification des comptes qui a fourni les données de base nécessaires pour ce travail de reclassification vient de ce que ce rapport ne donne aucun renseignement sur les comptes du Service de

l'énergie, qui est chargé de produire l'énergie nécessaire à la région de Monrovia et de recouvrer les sommes dues pour l'utilisation de cette énergie électrique. Comme il ressort de la section 12-A du Rapport sur la vérification des comptes, ce Service a reçu une subvention de 81 000 dollars du Ministère des travaux publics et services d'utilité publique (Division du courant lumière et du courant force). Le reste des dépenses et des recettes du Service de l'énergie n'est indiqué dans aucun autre compte.

Brèves observations sur l'utilisation des données fournies par cette reclassification des dépenses

Il est assez évident qu'une reclassification économique des dépenses de l'Etat comme celle qui a été effectuée pour les dépenses supportées en 1960 par le gouvernement du Libéria est un travail utile pour l'établissement de comptes nationaux. Dans la mesure où les comptes nationaux sont acceptés comme base de travail pour la planification économique, les réformes administratives et l'analyse des réalisations, cette activité a son utilité. Une question plus délicate est celle de l'utilisation d'une reclassification fonctionnelle des dépenses de l'Etat. Etant donné que les spécialistes de la statistique et les ressources disponibles pour les travaux de recherche sont chose rare dans la plupart des économies en voie de développement, il paraît raisonnable de suggérer que ce travail de reclassification ne soit pas entrepris trop fréquemment, à moins que les données ainsi obtenues puissent servir à des fins concrètes. Cette reclassification vient d'être faite pour la première fois en ce qui concerne le gouvernement du Libéria, et il ne semble pas nécessaire de la répéter avant 5 ou même 10 ans, sauf pour répondre à un besoin particulier.

TABIEAU III-5

Milliers de dollars des Etats-Unis

CLASSIFICATION ECONOMIQUE ET FONCTIONNELLE DES DEPENSES DU GOUVERNEMENT DU LIBERIA, 1960																
CLASSIFICATION ECONOMIQUE	DEPENSES COURANTES					DEPENSES EN CAPITAL							TOTAUX			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
CLASSIFICATION FONCTIONNELLE	Dépenses courantes au titre des traitements et salaires	Dépenses courantes au titre des frais de voyage et de transport	Dépenses courantes au titre des autres biens et services	Total des dépenses courantes en biens et services	Intérêt de la dette générale	Subventions	Transferts au compte revenu des ménages	Transferts courants aux autorités locales	Transferts courants à l'extérieur	Formation brute de capital fixe par l'Administration centrale	Transferts de capital aux autorités locales	Transferts de capital à d'autres secteurs intérieurs	Total des dépenses courantes	Total des dépenses en capital	Total des dépenses	Pourcentage du total des dépenses de l'Etat
A. SERVICES GENERAUX	3776	1030	4002	8808					2128	845			10936	845	11781	36
1. Administration générale				6283					2128	747			8411	747	9158	27
a) Organes de l'Etat				2223						87			2223	87	2310	7
b) Administration financière et fiscale				2167						551			2167	551	2718	8
c) Réglementation économique générale				716						17			716	17	733	2
d) Affaires étrangères				586				2128	12				2714	12	2726	8
e) Autres services généraux				591					80				591	80	671	2
2. Défense				1427					87				1427	87	1514	5
3. Justice, police				1098					11				1098	11	1109	4
B. SERVICES DE COLLECTIVITE	711	77	227	1015	1430			8		2586	721		2453	3307	5760	17
4. Routes et voies navigables				577	1430					2451	510		2007	2961	4968	15
5. Lutte contre les incendies et adduction d'eau				184				8		41	211		192	252	444	1
6. Autres services de collectivité				254						94			254	94	348	1
C. SERVICES SOCIAUX	2420	103	1500	4023		251	650		753	985			5677	985	6662	19
7. Enseignement				1803		193	112		753	579			2861	579	3440	10
8. Santé				2132		26				272			2158	272	2430	7
9. Sécurité sociale, services spéciaux d'assistance sociale						13	538			22			551	22	573	2
10. Autres services sociaux				88		19				112			107	112	219	-
D. SERVICES ECONOMIQUES	369	64	1050	1483						455	9	4875	1483	5339	6822	21
11. Agriculture et ressources non minérales				619						132			619	132	751	3
12. Combustibles et énergie				160						276	9		160	285	445	1
13. Autres ressources minérales, industries manufacturières et bâtiment												4750		4750	4750	14
14. Transports, entrepôts et communications				640						47			640	47	687	2
15. Autres services économiques				64								125	64	125	189	1
E. DEPENSES NON VENTILABLES	65	45	811	921	292	4	183	464			196		1864	196	2060	7
16. Intérêt de la dette					292								292		292	1
17. Subventions non mentionnées ailleurs						4							4		4	-
18. Transferts aux autorités locales								464			196		464	196	660	2
19. Autres dépenses				921			183						1104		1104	8
20. TOTAL	7341	1319	7590	16250	1722	255	833	472	2881	4871	926	4875	22413	10672	33085	100
Pourcentage du total	22	4	23	49	5	1	2	1	9	15	3	15	68	32	100	

Classification fonctionnelle des dépenses de l'administration centrale pour 1960

En dollars des Etats-Unis

	Ouvertures de crédits					Dépenses				
	Budget de base	No de référence	Crédits provisoires	Commission mixte	Commission mixte No de référence	Total des crédits ouverts	Dépenses imputées sur le budget de base	Dépenses provisoires	Dépenses de la Commission mixte	Total des dépenses
A. Services généraux										
1. Administration générale										
a) Organes de l'Etat										
1) Sénat	100.735		I	7.377		108.112	97.435	6.184		103.619
2) Chambre des députés	307.815		I-A	4.393		312.208	306.997	4.119		311.116
3) Aile du Sénat (y compris 50 % des travaux de clôture et d'aménagement des terrains du Capitole)	36.983	2; XXI/72-3, 19	I-B; XII/32-			36.983	36.865			36.865
4) Aile de la Chambre des députés (y compris 50 % des travaux de clôture et d'aménagement des terrains du Capitole)	38.062	2; XXI/72-3, 19	I-C; XII/32-			38.062	37.765			37.765
5) Cabinet du Chef de l'exécutif	893.408		II	694.639		1.588.047	892.688	694.246		1.586.934
6) Cabinet du Vice-Président			II-A	31.282		31.282	31.280			31.280
b) Administration financière et fiscale										
1) Administration (Trésor, commissions et redevances, etc.)	873.454	-1, 2; XXI/72-5	V; V-G/17	7.600		881.054	868.952	6.468		875.420
2) Bureau du Conseiller financier	16.190		V-A			16.190	14.932			14.932
3) Division du budget	30.960		II-B			30.960	30.499			30.499
4) Division des contributions	271.791		V-B; V-C2	34.977		306.768	267.509	31.744		299.253
5) Division des douanes	198.371		V-C	5.064		203.435	182.486	4.225		186.711
6) Division de la vérification des comptes	89.812		V-D	19.384		109.196	89.710	19.318		109.028
7) Planification et coordination fiscales										
8) Logements fournis par l'Etat, approvisionnements généraux, loyers	504.089	XII-D; XV/41-1	V-F; V-J;	397.257	83.350	984.696	502.809	397.224	83.350	983.383
c) Réglementation économique générale										
1) Commission mixte du développement économique					53.560	53.560			53.560	53.560
2) Recherches économiques	89.015		II-C	6.553		95.568	89.014	6.529		95.543
3) Poids et mesures	46.196		XIII-A			46.196	44.636			44.636
4) Travail	21.275		XIII-A			21.275	20.986			20.986
5) Concessions minières	18.360		IV			18.360	18.360			18.360
d) Affaires étrangères										
1) Administration	444.109		IV	6.954		451.063	444.109	6.954		451.063
2) Ambassades et consulats	1.175.044		IV-A1; E-5	65.128		1.240.172	1.163.042	64.223		1.227.265
3) Divers (conférences et organisations internationales)	750.324		IV; IV-F	158.733		909.057	741.727	158.733		900.460
e) Autres services d'administration générale										
1) Commissaire au recensement					15.000	15.000			15.000	15.000
2) Commission spéciale des opérations de l'Etat										
3) Commission de la fonction publique	16.792		VI	600		17.392	16.792	600		17.392
4) Commission électorale	38.232		XVII			38.232	38.052			38.052
5) Service libérien de l'information	149.051		IV-J	2.600		151.651	146.018	1.415		147.433
6) Centres d'accueil de l'Etat	16.661		IV-G	2.000		18.661	16.015	2.000		18.015
7) Yacht présidentiel			IV-H							
	276.016	IV-1; XXI/72-13		1.800		277.816	234.546	1.800		236.346
8) Division de l'émigration et de la naturalisation	30.000		VII-C	8.990		38.990	29.831	8.006		37.837

Classification fonctionnelle des dépenses de l'administration centrale pour 1960

En dollars des Etats-Unis

Transferts de capital

	Dépenses courantes en biens et services	Intérêt de la dette générale	Subventions	Transferts au compte revenu des ménages	Transferts courants aux autorités locales	Transferts courants à l'extérieur	Formation de capital par l'administra- tion centrale	aux autorités locales	aux autres secteurs intérieurs	à l'extérieur
A. Services généraux										
1. Administration générale										
a) Organes de l'Etat										
1) Sénat	103.619									
2) Chambre des députés	311.116									
3) Aile du Sénat (y compris 50 % des travaux de clôture et d'aménagement des terrains du Capitole)	8.113						28.752			
4) Aile de la Chambre des députés (y compris 50 % des travaux de clôture et d'aménagement des terrains du Capitole)	9.013						28.752			
5) Cabinet du Chef de l'exécutif	1.557.749						29.185			
6) Cabinet du Vice-Président	31.280									
b) Administration financière et fiscale										
1) Administration (Trésor, commissions et redevances, etc.)	351.538						523.882			
2) Bureau du Conseiller financier	14.932									
3) Division du budget	30.499									
4) Division des contributions	293.936						5.317			
5) Division des douanes	180.455						6.256			
6) Division de la vérification des comptes	99.578						9.450			
7) Planification et coordination fiscales										
8) Logements fournis par l'Etat, approvisionnements généraux, loyers	977.237						6.146			
c) Réglementation économique générale										
1) Commission mixte du développement économique	48.460						5.100			
2) Recherches économiques	83.184						12.359			
3) Poids et mesures	44.636									
4) Travail	20.986									
5) Concessions minières	18.360									
d) Affaires étrangères										
1) Administration	439.275						11.788			
2) Ambassades et consulats						1.227.265				
3) Divers (conférences et organisations internationales)						900.460				
e) Autres services d'administration générale										
1) Commissaire au recensement	10.725						4.275			
2) Commission spéciale des opérations de l'Etat										
3) Commission de la fonction publique	15.482						1.910			
4) Commission électorale	37.652						400			
5) Service libérien de l'information	143.027						4.406			
6) Centres d'accueil de l'Etat	18.015									
7) Yacht présidentiel	171.456						64.890			
8) Division de l'émigration et de la naturalisation	33.352						4.485			

Classification fonctionnelle des dépenses de l'administration centrale pour 1960 (suite)

En dollars des Etats-Unis

	Ouvertures de crédits					Dépenses				
	Budget de base	No de référence	Crédits provisoires	Commission mixte	Commission mixte No de référence	Total des crédits ouverts	Dépenses imputées sur le budget de base	Dépenses provisoires	Dépenses de la Commission mixte	Total des dépenses
2. Défense										
a) Administration	86.949	VIII	20.545			107.494	85.743	20.545		106.288
b) Forces armées (services spéciaux, statistiques, BJC, services secrets)		VIII-A-B; VII-D-D1; XV/ 18-1; XXI/72-16								
	1.078.534		242.829			1.321.363	1.067.764	242.911		1.310.675
o) Autres services de défense (gardes-côtes)	39.540	VIII-C				39.540	38.944			38.944
3. Justice et Police										
a) Administration	209.008	VII	5.791	52.530	GS-1; A-3-A	267.329	209.047	5.442	52.530	267.019
b) Tribunaux (y compris Cour d'appel pour autochtones)	205.669	VII; X; XVI	1.500			207.169	214.559	1.000		215.559
c) Forces nationales de police	305.140	VII-A	9.136	90.000	GS0-2-4	404.276	295.842	5.410	90.000	391.252
d) Prisons	34.284	VII				34.284	34.284			34.284
e) Autres établissements de détention et de redressement										
B. Services de collectivité										
4. Routes et voies navigables										
a) Administration (y compris bâtiment du Ministère des travaux publics et services d'utilité publique)	386.831	XII; XXI/72-8	13.849	541.085	FW1-3	941.765	383.124	13.248	541.085	937.457
b) Routes nationales		XII/ 72-1; XXI/72-15		1.531.884	FW5/9-40; G1-57	2.919.304	1.232.998		1.531.884	2.764.882
c) Autres routes et voies publiques	453.630	III/32-1; XII XXI/72-11, 12	16.987	40.484	FW5; G-1	511.101	452.781	16.797	40.484	510.062
d) Voies navigables (phare, port de Sinoe et prêts AFL)	515.523	XII; XXI/72-1, 2				515.523	510.269			510.269
5. Lutte contre les incendies, adduction d'eau et hygiène publique										
a) Administration										
b) Lutte contre les incendies	69.669	VII-B; VII-B-1	6.920			76.589	67.932	6.542		74.474
c) Adduction d'eau, égouts, services de voirie	208.698	XII/32-5; XII -C; XXI/72-25	134.076			376.400	202.306	133.555	33.626	369.487
d) Autres services sanitaires										
6. Autres services de collectivité										
a) Recherches générales et services scientifiques (météorologie, hydrologie)	160.890	V-E; XII/32 -13; XXI/72-21		115.216	FW-2; GS-4	276.106	157.431		115.216	272.647
b) Autres services										
c) Coutumes sociales	12.363	X-A	4.902			17265	12.001	4.862		16.863
d) Ministère de l'intérieur	58.931	X				58.931	58.651			58.651
C. Services spéciaux										
7. Enseignement										
a) Administration		XI; XI								
	293.060	-A; XI-B; XI-E	44.956	50.196	ED-1; ED-4	388.212	291.607	44.299	50.196	386.102
b) Enseignement primaire	967.102	XI; XI-C	45.012	355.109	FW0-7/1,2,3,7; ED-5	1.367.223	877.845	34.236	355.109	1.267.190
c) Enseignement secondaire	13.874	XI	2.250	9.949	FW0-7/4, 8	26.073	13.576	2.250	9.949	25.775
d) Enseignement supérieur	240.278	XI; XI-D	5.625	5.000	U-L	250.903	240.106	5.625	5.000	250.731
e) Enseignement technique	59.166	XI	34.272	438.974	PH-3/1,2,3; G-3-2;	532.412	58.909	33.522	438.974	531.405

Classification fonctionnelle des dépenses de l'administration centrale pour 1960 (suite)

En dollars des Etats-Unis

	Dépenses courantes en biens et services	Intérêt de la dette générale	Subventions	Transferts au compte revenu des ménages	Transferts courants aux autorités locales	Transferts courants à l'extérieur	Formation de capital par l'administration centrale	Transferts de capital		
								aux autorités locales	aux autres secteurs intérieurs	à l'extérieur
2. Défense										
a) Administration	91.401						14.887			
b) Forces armées (services spéciaux, statistiques, BJC, services secrets)										
c) Autres services de défense (gardes-côtes)	1.239.620						71.055			
3. Justice et Police	37.589						1.355			
a) Administration	265.753						1.266			
b) Tribunaux (y compris Cour d'appel pour autochtones)	214.431						1.128			
c) Forces nationales de police	383.284						8.196			
d) Prisons	34.284									
e) Autres établissements de détention et de redressement										
B. Services de collectivité										
4. Routes et voies navigables										
a) Administration (y compris bâtiment du Ministère des travaux publics et services d'utilité publique)	331.904						605.553			
b) Routes nationales										
c) Autres routes et voies publiques		1.430.000					1.334.882			
d) Voies navigables (phare, port de Sinee et prêts AFL)							510.269		510.062	
5. Lutte contre les incendies, adduction d'eau et hygiène publique										
a) Administration										
b) Lutte contre les incendies	37.279				7.700		5.325		24.170	
c) Adduction d'eau, égouts, services de voirie	147.214						35.600		186.673	
d) Autres services sanitaires										
6. Autres services de collectivité										
a) Recherches générales et services scientifiques (météorologie, hydrologie)	181.387						91.260			
b) Autres services										
c) Coutumes sociales	16.863									
d) Ministère de l'intérieur	55.849						2.802			
C. Services spéciaux										
7. Enseignement										
a) Administration	376.721						9.381			
b) Enseignement primaire	734.714		89.457				443.019			
c) Enseignement secondaire	3.043		12.783				9.949			
d) Enseignement supérieur	227.746		19.423				3.562			
e) Enseignement technique	396.785		52.838				81.782			

Classification fonctionnelle des dépenses de l'administration centrale pour 1960 (suite)

En dollars des Etats-Unis

	Ouvertures de crédits				Dépenses					
	Budget de base	No de référence	Crédits provisoires	Commission mixte	Commission mixte No de référence	Total des crédits ouverts	Dépenses imputées sur le budget de base	Dépenses provisoires	Dépenses de la Commission mixte	Total des dépenses
f) Enseignement des adultes, bibliothèques, musées	8.974	XI/ 44-10, 25; XI-G				30.492	8.974	20.902		29.876
g) Divers (y compris le <u>Methodist Housing Project</u>)					G-3-2; FW-8/50, 52; G5-4 PHS-12/43, 44, 45; PH-3/2, 3; PS-1; ED 1-2					
8. Santé	352.030	XX; XXI/72-23	350.000	82.520		784.550	337.695	452.800	82.520	873.015
a) Administration	467.506	XIV; XIV-C	100.616	28.495	PH-1; PH-10	596.617	419.352	100.600	28.495	548.447
b) Recherches										
c) Hôpitaux	878.629	XIV-A1-A13; XXI /72-27, 28, 32	1.000	184.201	PH-5; PW-0	1.063.830	862.679	1.000	184.201	1.047.880
d) Centres et dispensaires médicaux et dentaires	49.377	XIV; XIV-A14	20.420	112.128	PH-4-1; PH5-5-5; PHS-1-6-7.1.2.8.3.4	181.925	48.566	20.420	112.128	181.114
e) Service sanitaire individuel										
f) Programme national de santé publique										
g) Programmes spéciaux	256.423	XIV-B/1-4	36.120	44.235	PH-2	336.778	246.325	34.614	44.235	325.174
9. Sécurité sociale et services spéciaux d'assistance sociale										
a) Administration										
b) Prestations de sécurité sociale	188.620	XV/43-1	245.156			433.776	188.620	245.156		433.776
c) Anciens combattants										
d) Protection maternelle et infantile (centre de protection infantile A. Tubman)	7.812	XI/44-24	4.687			12.499	7.812	3.125		10.937
e) Soins aux personnes âgées et aux personnes physiquement handicapées (centre d'accueil)	1.875	XI/44-17				1.875	1.875			1.875
f) Soins aux malades mentaux (centre de réadaptation C. Mills)		XXI/72-26	21.770			21.770		21.770		21.770
g) Autres institutions d'assistance sociale										
10. Autres services sociaux										
a) Administration										
b) Logement				4.875	G-0	4.875			4.875	4.875
c) Activités récréatives (Commission nationale des sports)	127.032	XI-F; XXI/72-9, 10; XXI/72-22		20.000	G.1-2A	147.032	125.286		20.000	145.286
d) Religion										
e) Services sociaux non compris ailleurs (Girl guides : Croix-Rouge : YMCA, YWCA, Bureau consultatif pour la lutte pour la lèpre)	3.865	VI/44-26; XI-E; XIV/44-12, 13	15.300			19.165	3.865	15.287		19.152
D. <u>Services économiques</u>										
11. Ressources agricoles et non minérales										
a) Administration et réglementation (Conseil national de la production)	128.185	XIII; XVIII		14.187	G0-16-18	142.372	123.581		14.187	137.768
b) Recherches				139.750	A-1-2-3-10	139.750			139.750	139.750
c) Agriculture (Société pour le crédit à l'agriculture et à l'industrie)	40.514	XIX		145.938	A-1-2; G-0	186.452	40.411		145.938	186.349
d) Forêts (projet concernant le caoutchouc, le palmier à huile et le cacao)	22.804	XVIII		195.646	A-3-1; G.0	218.450	22.145		195.646	217.791
e) Chasse et pêche				14.408	A-4-1	14.408			14.408	14.408

Classification fonctionnelle des dépenses de l'administration centrale pour 1960 (suite)

En dollars des Etats-Unis

	Ouvertures de crédits				Dépenses					
	Budget de base	No de référence	Crédits provisoires	Commission mixte	Commission mixte No de référence	Total des crédits ouverts	Dépenses imputées sur le budget de base	Dépenses provisoires	Dépenses de la Commission mixte	Total des dépenses
12. Combustibles et énergie										
a) Administration et réglementation										
b) Recherches				5.000	FW3	5.000			5.000	5.000
c) Extraction du charbon, pétrole, gaz naturel										
d) Electricité, gaz, vapeur, chauffage, énergie										
	441.773	XII-A; XII-B; XXI-72; XXI/72 -4, 18, 24, 29				441.773	440.115			440.115
13. Autres ressources minérales, industries manufacturières et bâtiment										
a) Administration et réglementation										
b) Recherches										
c) Ressources minérales non classées ailleurs		XV/90-1						4.500.000		4.500.000
d) Industries manufacturières										
e) Bâtiment et travaux publics										
14. Transports, entrepôts et communications										
a) Administration	118.546	IX	5.822			124.368	111.201	4.604		115.805
b) Recherches										
c) Chemins de fer										
d) Transports fluviaux	13.356	XII/1-E; 53-1				13.356	13.350			13.350
e) Transports aériens	75.000	XV/31-1				75.000	75.000			75.000
f) Autres transports et entrepôts										
g) Communications	249.388	IX; IX-A; IX-B	274.865	35.000	G-3-1	559.258	348.711	228.951	35.000	512.662
15. Autres services économiques										
a) Administration										
b) Recherches										
c) Commerce (Division du commerce intérieur)	4.431	XIII				4.431	4.069			4.069
d) Services économiques non compris ailleurs (Ducor Palace Hotel)	125.000	XXI/72-14				125.000	125.000			125.000
E. Dépenses non ventilables										
16. Intérêt de la dette générale	243.231	V-H/17-1, 2, 3				243.231	230.286			230.286
17. Subventions non comprises ailleurs	3.600	XV/44-1				3.600	3.600			3.600
18. Transferts généraux aux administrations locales (Commonwealth District, reste du Ministère de l'intérieur)	657.634	III; III-A; X; XXI/72-6, 17, 19, 20, 23	3.684			661.318	656.571	3.367		659.938
19. Aide économique à l'étranger et autres transferts à l'étranger non ventilables										
20. Divers (créances, réquisitions, réserve d'urgence, frais de représentation)	822.452	XV/15-1, 2, 3; 75-1; 11-1, 90-1; XXI/72-7				4.821.419	822.452	2.967.408		3.789.860

